

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/05/2021

Dossier complet le :

27/05/2021

N° d'enregistrement :

2021-5373

1. Intitulé du projet

Création de deux pontons passagers sur les communes déléguées de Montjean-sur-Loire et Saint Florent-le-Vieil

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Mauge-sur-Loire

Nom, prénom et qualité de la personne

Gilles PITON

habilitée à représenter la personne morale

Maire

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 5 4 | 3 3 6 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales	d) zones de mouillage et d'équipements légers

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de deux pontons à passagers en remplacement des deux existants qui ne respectent pas les normes relatives aux structures flottantes accueillant du public.

Pour ce faire, des pieux type duc d'Albe de 609 mm de diamètre seront positionnés par vibrofonçage. Trois pieux sont prévus pour le guidage du ponton flottant et un quatrième pour le soutien de la passerelle d'accès.

La réalisation de trois assises (4x4x1m) par site sera nécessaire pour la pelle mécanique équipée d'un guide à tubes.

Ces assises seront régaliées en fin de travaux et les déblais évacués.

La durée de la phase travaux est estimée à deux semaines par site, une première pour la mise en œuvre des pieux et une seconde pour la mise en œuvre des pontons et passerelles et le démontage des pontons existants.

La phase travaux sera réalisée uniquement de jour et hors week-end et hors période de crue de la Loire.

4.2 Objectifs du projet

L'objet du projet est de construire deux pontons à passagers sécurisés amarrés sur duc d'Albe, pour remplacer des appontements existants, à Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil.

La non-conformité des pontons existants pour l'accostage de bateau à passagers ainsi que leur état précaire conduit à proposer la construction de deux nouveaux pontons pour :

- Répondre à la réglementation relative aux établissements flottants recevant du public (garde-corps) ;
- Permettre l'accostage des bateaux à passagers quel que soit le niveau d'eau ;
- Assurer la sécurité du site avec une porte anti-intrusion en partie haute de la passerelle ;
- Atténuer la déclivité de la passerelle d'accès en période d'étiage en allongeant la longueur de la passerelle ;
- Pérenniser les activités des bateaux de croisières Vent d'Soulair à Saint Florent-le-Vieil, l'Aquila et Ligériade 2 à Montjean-sur-Loire ;
- Développer le tourisme fluvial sur le territoire tout en assurant la sécurité du public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour les deux sites, l'opération prévoit l'installation de trois pieux type duc d'Albe pour guider un ponton flottant et un pieu de soutènement pour la passerelle d'accès. L'opération sera réalisée depuis la berge par un vibrofonceur guidé par une pelle équipée d'un guide pour tube. La construction d'assise faisant face à chacun des trois ducs d'Albe est nécessaire au préalable pour assurer la sécurité de la pelle sur la berge (schéma en annexe 4).

La durée estimée des travaux est d'une semaine par site.

La mise en œuvre du ponton et de la passerelle, préalablement montés en atelier, sera réalisée en une semaine par site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fréquentation des sites ne sera pas modifiée de façon significative. L'objectif principal du projet est de pérenniser les activités de bateaux à passagers existantes en leur mettant à disposition des pontons aux normes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Régime de Déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (L.211.1 suivant le Code de l'Environnement) :

Considérant la largeur du lit mineur de la Loire et le diamètre des pieux, le projet n'est pas soumis à la rubrique 3.1.2.0 (modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la rubrique 3.1.5.0 puisque les deux sites du projet sont localisés en dehors des zones de frayères, d'alimentation ou de croissance pour les poissons et les écrevisses inventoriées dans le département 49. De même pour les batraciens d'après l'étude faune/flore réalisée par les Voies Navigables de France.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet prévoit la construction de deux pontons. Les dimensions pour les deux sites sont les suivantes : 4 pieux de diamètre 609 mm, longueur 18,60 m, épaisseur 9 mm ; un ponton flottant de 30,03 x 3 m et une passerelle d'accès de 13 x 1 m. L'emprise sur l'eau sera augmentée de 15 m ² pour chacun des 2 sites.	Emprise sur le fond par les pieux : environ 4,7 m ² par ponton ; Emprise sur la surface de l'eau des nouveaux pontons : 30,03 x 3 = 90,1 m ² par ponton

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Site de Saint Florent-le-Vieil
Quai de la Loire
49410 Mauges-sur-Loire
Coordonnées approximatives
Long. 1°0'50.569"O
Lat. 47°21'40.716"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Site de Montjean-sur-Loire
Quai des mariniers
49570 Mauges-sur-Loire
Coordonnées approximatives
Long. 0°51'43.153"E
Lat. 47°23'32.226"N

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux sites de Saint Florent et Montjean-sur-Loire se situent dans deux ZNIEFF : - ZNIEFF type 1 "Lit mineur, berges et îles de Loire entre les ponts de Cé et Mauves-sur-Loire" (520015596); - ZNIEFF type 2 "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" (520013069).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Cependant l'arrêté N°2016/SEB-Biodiversité/427 porte protection au biotope des Grèves de Loire de Vair-sur-Loire à Mauges-sur-Loire (FR3800899), localisé à environ 700 mètres en aval du site de Saint Florent -le-Vieil. De même, l'arrêté préfectoral du 25/11/1986 porte protection au biotope de l'Ilot Du Buisson Marion (FR3800313) situé à environ 1300 mètres en amont du site de Montjean.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Maine et Loire (49) est sous un Plan de Prévention du Bruits dans l'Environnement des infrastructures terrestres. La zone de projet n'est pas couverte par le plan de prévention.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Montjean est toutefois localisé à environ 2 km en aval de la zone tampon Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalennes (1933 inscrit en 2000).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux sites sont dans une commune couverte par le PPRI Vals Saint Georges, Chalonnnes, Montjean approuvé le 15/09/2003. En revanche, aucun PPRT de couvrir la commune où se situe le projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans la ZSC "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" (FR5200622) et la ZPS du même nom (FR5212002).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- L'abbaye de Saint Florent-le-Vieil classée depuis 1974 et localisé à approximativement 300 m du projet à St Florent ; - Le domaine du Pin classé depuis 1993 et localisé à environ 3 km au nord du site de Montjean-sur-Loire.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux peut engendrer une augmentation ponctuelle de la turbidité ainsi que des nuisances sonores pendant le vibrofonçage des pieux. L'emprise du projet sur le lit mineur du fleuve est faible au vu du diamètre des pieux et de leur nombre (diamètre 609 mm, 4 pieux par site soit environ 700 cm ² de surface par site). La durée de la phase travaux pour la mise en œuvre des pieux est estimée à 1 semaine par site. Le projet n'est pas considéré comme obstacle à l'écoulement et est localisé en dehors de tout habitat naturel à enjeu fort (DOCOB, étude VNF)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans deux sites Natura 2000 "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" ZPS FR5212002 et FR5200622. Les deux sites du projet sont en dehors de tout habitat naturel à fort enjeu (DOCOB, étude VNF). Ils figurent toutefois dans une aire de développement potentiel du castor d'Europe (Castor fiber) et une aire de présence avérée ou supposée de la bouvière (Rhondeus sericeus amarus ; DOCOB).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mauges-sur-Loire est couverte par le PPRI "Vals Saint Georges" approuvé le 15/09/2003. Le projet respecte les dispositions applicables à la zone rouge "R" énoncées dans le règlement, le projet est compatible avec le PPRI. D'après les prescriptions en zone rouge "R", sont autorisés à la section 2.2.1.5. du règlement "les locaux et installations destinés au fonctionnement des activités de navigation".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, seul l'acheminement des engins et des matériaux (tubes, pontons et passerelles pré-montés) par camions modifiera ponctuellement le trafic. Les travaux seront exclusivement réalisés depuis la terre, le trafic maritime sera inchangé. En phase exploitation, il n'y aura pas de modification du trafic puisqu'il s'agit du remplacement de pontons existants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, les émissions sonores seront liées aux motorisation des engins (grue, pelle mécanique) et au vibronfonçage des pieux . Ces nuisances ne seront que de courte durée avec une estimation de une semaine par site. Pas de nuisance sonore en phase exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de vibronfonçage des pieux peuvent produire des vibrations sur une courte période de temps. La durée est estimée à une semaine par site et les travaux ne se dérouleront que de jour et hors week-end.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux se dérouleront de jour uniquement.</p> <p>En phase exploitation, le projet prévoit uniquement un balisage lumineux (LED) intégré à la main courante des passerelles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les seuls rejets dans l'air seront à des quantités négligeables et issus de la combustion générée par les engins et les camions d'acheminement des matériaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le seul risque de pollution accidentelle peut être issue des engins de chantier. L'entreprise impose la mise en œuvre d'engins en parfait état exempté de toute fuite au niveau des vérins et raccords hydrauliques. Les risques accidentels sont donc négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phases travaux et exploitation, il n'y aura aucun point de rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les trois plateformes provisoires utilisées seront arasées en fin de travaux. Les emballages et restes divers de chantier seront rapatriés sur un des sites de production pour être évacués de manière sélective.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, une zone de chantier sera délimitée sur la berge à chaque site. Seules quelques places de parking seront bloquées le temps des travaux qui est estimé à deux semaines par site. Les navires accostés aux pontons existants seront déplacés dès la fin des travaux. En phase exploitation, l'activité fluviale et la fréquentation des deux sites seront comparables à la situation existante puisqu'il s'agit de remplacer des pontons existants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé n'aura d'effets cumulés au présent projet. Le projet de "rééquilibrage du lit mineur de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes peut avoir des effets cumulés sur le site de Montjean-sur-Loire. Cependant, ce projet n'est pas existant ni approuvé (en cours d'instruction), nous n'évaluons pas les effets cumulés de ce programme avec notre projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux :

- Réalisation de jour, hors week-end et hors des crues de la Loire pour réduire l'impact sur la population humaine et la faune et la flore (mesure d'évitement) ;
- Réalisation en dehors de toute zone avec une fonctionnalité écologique (mesure d'évitement) ;
- Réalisation sur une emprise limitée à la zone de chantier depuis la berge (mesure de réduction) ;
- Mise en œuvre des pieux par vibrofonçage et non par battage (mesure de réduction) ;
- Remplacement de l'existant par deux nouveaux ouvrages avec une augmentation de l'emprise sur la surface de l'eau de 15m² pour les deux sites.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'incidence détaillée sera réalisée dans le cadre de la demande du Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Elle s'appuiera notamment sur des inventaires faune/flore réalisés dans le cadre du programme de rééquilibrage du lit de la Loire (jointe en annexe) qui permettra de définir les mesures pour réduire les incidences sur les espèces d'intérêt communautaires (Castor d'Europe, bouvière et avifaune) et leurs habitats à proximité des sites du projet.

En l'absence d'impact significatif, une dispense d'étude d'impact au titre de l'article R.122-2 du CE nous semble être justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Mauges-sur-Loire

le, 11/03/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus